

Motion du 16 novembre 2021 de Mmes et MM. Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Ahmed Jama, Joëlle Bertossa, Brigitte Studer et Gazi Sahin: «Petite enfance: accompagner le changement en Ville de Genève».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la décision du Conseil administratif du 31 août 2021 de «réformer la gouvernance de la petite enfance en validant le principe d'une municipalisation par étapes des nouvelles structures d'accueil de la petite enfance¹»;
- l'orientation donnée à cette réforme, qui vise les nouvelles structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) qui seront créées entre 2023 et 2028 pour 670 nouvelles places (15% du nombre total de places à terme) en Ville de Genève, dont le projet pilote du nouveau secteur petite enfance Marie Goegg-Pouchoulin;
- les résultats de l'étude de juin 2021, «Analyse stratégique et options structurelles – Petite enfance», par Phronesis Consulting, qui opère une comparaison entre différents modèles de gouvernance (municipalisation en bloc, par étapes, fondation de droit public, fondation de droit privé) en regard des objectifs stratégiques de la réforme du Conseil administratif:
 - reconnaître l'éducation préscolaire comme une mission de service public,
 - garantir l'ouverture des nouvelles places d'accueil planifiées ces prochaines années,
 - renforcer l'égalité en initiant la revalorisation des métiers exercés à 90% par des femmes;
- la gouvernance actuelle du système, comprenant 77 institutions regroupées en 20 secteurs à Genève²; subventionné à hauteur de 80% pour un coût total de 118 millions selon le projet de budget 2022 de la Ville de Genève. Malgré la réforme en cours, ce modèle perdurera après 2028, pour 85 % du total des places de crèche; ce système induit des problèmes de gestion et de décision entre certains comités – qui sont les employeurs légaux – et les directions des SAPE, tels que gestion RH, finances, administration, etc.³;
- la difficulté de trouver des personnes bénévoles, disponibles et motivées pour intégrer les comités, notamment en raison de la lourdeur de la tâche et de la responsabilité en matière de gestion financière et du personnel⁴;
- l'impossibilité juridique de créer un pool de remplacement global d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance couvrant l'ensemble des 20 secteurs en Ville de Genève;

¹ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/reforme-gouvernance-petite-enfance-avancee-decisive>

² <https://www.tdg.ch/offensive-de-la-ville-pour-municipaliser-les-creches-611707905793>

³ Comme récemment à Champel; voir «Un climat «malsain» empoisonne le travail dans les crèches de Champel», *Tribune de Genève* du 18.06.2021

⁴ «Le monde de la petite enfance se réforme à Genève, le personnel devrait bientôt être fonctionnarisé», le 19 h 30 de la RTS du 20.10.2021

- le taux d’absentéisme élevé du personnel de la petite enfance, la marge de manœuvre réduite et l’absence d’égalité de traitement en matière de formation continue ou d’encadrement des enfants à besoins spécifiques;
- les difficultés des conditions de travail et d’encadrement depuis le début de la crise pandémique du Covid-19;
- le modèle hybride qui se met en place avec la réforme de la gouvernance («les SAPE actuelles qui poursuivent, pour un temps, leur gestion selon la gouvernance actuelle; de l’autre, des SAPE qui seront municipalisées dès leur création»⁵). Ce modèle hybride fonctionne dans d’autres collectivités publiques comme Lausanne et Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’élaborer une solution concrète de soutien aux SAPE existantes, qui réponde en priorité aux besoins des comités ayant des difficultés en matière de ressources humaines et de gestion financière et administrative;
- d’identifier des pistes pour soutenir les comités actuels en renforçant notamment le Service de la petite enfance de la Ville et la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE);
- d’organiser des états généraux de la petite enfance de concert avec les autorités cantonales et des représentant-e-s des structures de la petite enfance et du personnel⁶, afin de discuter des pistes identifiées et de trouver des solutions aux questions qui ne sont pas encore réglées par la réforme qui sera entamée en 2023, comme l’organisation des remplacements, les outils informatiques de gestion et de pilotage dans les SAPE, la place des parents, les réformes structurelles liées au programme pédagogique et la place des bénévoles dans les structures municipalisées.

⁵ Etude «Analyse stratégique et options structurelles – Petite enfance», p. 27

⁶ Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE) et partenaires sociaux signataires de la CCT Ville de Genève que sont les associations des employé-e-s (l’Association genevoise des éducateurs de l’enfance (AGEDE et l’Association des cadres des institutions de la petite enfance genevoise (ACIPEG) ainsi que les deux syndicats (SSP-VPOD, SIT)